



## FORMULAIRE DEMANDE U2

## Demande de maintenir le droit aux allocations de chômage durant un séjour dans un autre état membre de l'UE pour y chercher du travail

A compléter par le chômeur qui exporte ses allocations de chômage vers un autre état membre de l'UE en application de l'article 64 du règlement européen 883/2004 et l'article 55 du règlement 987/2009.

**A COMPLETER PAR LE CHOMEUR QUI SOUHAITE SE RENDRE DANS UN AUTRE ETAT MEMBRE-UE POUR Y CHERCHER DU TRAVAIL ET SOUHAITE GARDER SES ALLOCATIONS DE CHOMAGE**

Lorsque vous souhaitez conserver vos allocations durant la recherche d'emploi dans un autre état membre de l'UE, vous devez, avant de partir à l'étranger, demander le formulaire européen "U2 - Maintien du droit aux allocations de chômage" auprès du bureau du chômage de l'ONEM. La période normale d'exportation est au maximum de 3 mois. Vous ne pouvez utiliser cette possibilité que si vous avez été, après le début de votre chômage et avant votre départ, inscrit comme demandeur d'emploi en Belgique pendant au moins 4 semaines. Vous trouverez plus d'informations dans la feuille info 'Vous souhaitez chercher du travail dans un autre pays européen?' sur [www.onem.be](http://www.onem.be).

**RUBRIQUE 1 - DONNEES D'IDENTIFICATION**

NISS - numéro d'identification sécurité sociale

Nom et prénoms

Votre numéro NISS se trouve au verso de votre carte d'identité ou dans le coin supérieur droit de votre carte SIS.

**RUBRIQUE 2 - MA DEMANDE**

Je demande un formulaire "U2 - Maintien du droit aux allocations de chômage" pour exporter mes allocations vers:

..... (indiquez ici l'état membre de l'UE dans lequel vous cherchez du travail)

 Je souhaite exporter mes allocations du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ (au maximum 3 mois)

Si vous avez travaillé en Belgique avant la date de début mentionnée ci-dessus et que vous n'avez pas encore introduit le formulaire C4 de cette occupation auprès de votre organisme de paiement, joignez le formulaire C4 ou une autre preuve de cette occupation à la présente demande.

 J'ai déjà exporté mes allocations pendant une PERIODE INFERIEURE A 3 MOIS et depuis je n'ai pas travaillé en Belgique

Je souhaite prendre la période restante du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**RUBRIQUE 3 - SITUATIONS PARTICULIERES** Je sollicite une DEROGATION A L'OBLIGATION D'ETRE INSCRIT(E) AU MOINS 4 SEMAINES COMME DEMANDEUR D'EMPLOI EN BELGIQUE avant de partir à l'étranger.

Motivez ici votre requête: .....

 J'introduis ici un rapport du service de l'emploi étranger compétent qui contient un avis positif concernant une PROLONGATION DE LA PERIODE D'EXPORTATION NORMALE DE 3 MOIS AU MAXIMUM, étant donné que je souhaite prolonger la période d'exportation de 3 mois déjà octroyée du:

\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Motivez ici votre requête: .....

**RUBRIQUE 4 - ADRESSE où vous souhaitez recevoir le formulaire "U2 - Maintien du droit aux allocations de chômage"** à l'adresse suivante en Belgique: ..... (rue et numéro)

..... (code postal et commune)

 à l'adresse suivante à l'étranger à partir du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_:

..... (rue et numéro)

..... (code postal, commune et pays)

**RUBRIQUE 5 - SIGNATURE**

date

signature du chômeur

Vos déclarations sont traitées et conservées dans des fichiers informatisés. Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans la brochure ONEM relative à la protection de la vie privée. Pour info 'assurance chômage', voir aussi [www.onem.be](http://www.onem.be)